

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

11 Octobre 2018

« L'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée »

Rapporteuse : Catherine MIFFRE

Avis adopté

(161 votants : 156 Pour/ 5 Abstentions)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESER est conscient de l'importance des enjeux de santé publique que le territoire occitan doit affronter et depuis 2004 a publié plusieurs rapports sur ce sujet. Rendue possible par les textes d'application du 18 juillet 2018, la mise en œuvre de la pratique avancée pour les infirmiers est un élément parmi d'autres pour essayer d'y répondre. Pour exercer comme infirmier en pratique avancée (IPA), les professionnels devront suivre une formation de 2 ans conduisant à un diplôme d'Etat et justifier de 3 ans d'expérience comme infirmier diplômé d'Etat. Face aux enjeux de la formation de ces professionnels pour les conditions de soins de la population occitane, le Bureau du CESER a décidé de s'autosaisir de ce sujet, lequel a été conforté par l'intérêt partagé du Conseil régional sur ces questionnements.

Le déploiement de cette formation s'effectue dans un contexte d'universitarisation des formations paramédicales engagée depuis 2006 en France. Valant grade de master, la formation IPA s'inscrit complètement dans le système d'enseignement supérieur européen Licence – Master- Doctorat (LMD). Cette formation est organisée et dispensée au sein des universités. Suite à la parution des textes d'application le 18 juillet 2018, les universités de Montpellier et de Toulouse 3 – Paul Sabatier ont déposé chacune un projet de formation. Ces formations devraient ainsi faire bénéficier le territoire régional des premiers diplômés en 2020.

Bien que ce diplôme soit ouvert à la formation initiale et à la formation continue, le CESER s'inquiète que l'accès à cette formation soit malaisé pour les infirmiers libéraux ou salariés issus des zones sous tension pour l'accès aux soins. Le CESER recommande ainsi un accompagnement financier de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée afin de promouvoir les candidatures de professionnels issus de ces zones qui exercent dans le secteur libéral ou salarié et propose ainsi d'augmenter le budget régional consacré à la formation professionnelle. Cet accompagnement doit venir en soutien à un dispositif plus général à mettre en place entre les différentes parties prenantes.

Le CESER recommande également de :

- Assurer une pluralité d'origines professionnelles des candidats admis entre formation initiale et continue et entre exercice libéral et salarié ;
- Ouvrir dans les meilleurs délais les procédures de Validation des acquis professionnels (VAP) et Validation des études supérieures (VES) pour d'atteindre les objectifs de formation à court terme ;
- Ouvrir largement les terrains de stages dans tous les établissements de santé porteurs des domaines concernés par la pratique IPA ;
- Veiller à faire connaître les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée ;
- Déployer l'offre d'enseignements à distance afin de rompre les barrières géographiques ;
- Reconnaître pleinement le droit d'accès au doctorat.

Le CESER souhaite également être associé aux travaux de l'observatoire régional des métiers de la santé et du social qui devra suivre le déploiement du dispositif IPA.

Pour accélérer la formation des professionnels deux principaux leviers doivent être actionnés :

- l'attractivité de la formation : il faut une reconnaissance statutaire, conventionnelle, salariale mais également des actes IPA dans la nomenclature ;
- les conditions favorisant l'accessibilité à la formation.

Le CESER sera attentif à l'évolution de l'ensemble des formations des professionnels de santé dans un schéma LMD et à la mise en place d'un tronc commun initial partagé pour favoriser les passerelles, décloisonner les métiers et faciliter la pratique interdisciplinaire.